

Christiane Féral-Schuhl élue bâtonnier de Paris

Le successeur de Jean Castelain au titre de bâtonnier a été désigné par la profession le 2 décembre dernier. Christiane Féral-Schuhl et son vice-bâtonnier, Yvon Martinet, prendront leurs fonctions le 1^{er} janvier 2012. Portrait.

Christiane Féral-Schuhl nous a reçus dans les locaux de son cabinet, entre la place de la Madeleine et la place de la Concorde. Quelques jours après son élection, elle avoue s'être préparée à un éventuel échec, et avoir mis plusieurs jours, depuis, avant de revêtir l'habit de bâtonnier. Le rideau tiré sur douze mois de campagne, elle se plonge maintenant dans une année de préparation à son mandat. Une course de longue haleine.

Son parcours

Christiane Féral-Schuhl est marquée par la volonté de bâtir. En janvier 1988, elle fonde son propre cabinet spécialisé en droit de l'informatique et des nouvelles technologies, FG Associés, avec Bruno Grégoire Sainte-Marie. Cette équipe intègre en 1998 le cabinet international

Salans mais, confrontée à une montée en puissance de conflits d'intérêt, elle décide de poursuivre son activité dans le cadre de sa spécialité, portant le nom de ses cofondateurs : Féral-Schuhl/Sainte-Marie. La structure compte aujourd'hui quatre associés, deux of counsel, deux avocats partenaires et cinq collaborateurs, qui intègrent le cabinet international Salans en 2008. Sur son curriculum vitae, la dauphine affiche les casquettes, outre celle d'avocate experte en nouvelles technologies, d'expert juridique international à l'Institut français du même nom, de médiatrice auprès du CMAP, d'arbitre auprès de la Chambre de commerce internationale, et de cyber arbitre auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle notamment. Au niveau institutionnel, elle fut membre du conseil de l'ordre de 1994 à 1996 et administratrice au sein de la Caisse des règlements pécuniaire des avocats (Carpa) de Paris de 1987 à 1994. Par son élection, Christiane Féral-Schuhl ne marquera pas l'histoire pour avoir été « la première à », comme Jeanne Chauvin (1862-1926), première femme avocate inscrite au barreau de Paris après avoir prêté serment en 1900, ou Dominique de la Garanderie, première femme bâtonnier de Paris qui lui a d'ailleurs apporté son soutien. Christiane Féral-Schuhl s'impose en tant que femme à la tête des avocats parisiens.

Approche personnelle

Mais Christiane Féral-Schuhl est également une femme-avocate qui revendique vivre dans l'harmonie professionnelle et personnelle. Elle se dit déterminée, amoureuse de l'engagement et viscéralement vouée à fédérer et à rassembler, jusqu'à l'obstination parfois, pour atteindre ses objectifs. Elle a vécu cette campagne avec le détachement comme ligne de conduite. Elle confie ne pas avoir pris la peine d'écouter et de lire les paroles de ses compétiteurs et être restée à l'écart des polémiques. La campagne a en effet

été rude, souvent hargneuse, et parfois dénuée de la cordialité que l'on peut attendre naturellement des gens de robe. Elle le regrette, et souhaite sur ce point mettre en place un rempart : un cahier des charges de campagne. Dans vingt ans, elle se voit toujours dans l'exercice de son métier, à jongler entre ses différentes missions de conseil, de représentation, d'arbitre, de médiateur, d'auteur, sans penser à ralentir son activité.

Les avocats parisiens en 2011

Quoi qu'il en soit, c'est aux avocats parisiens et à leur représentation qu'elle va se consacrer les trois prochaines années - un an de pré-mandat et deux ans de bâtonnat. Le barreau se relève de la crise, et continue de s'illustrer par sa diversité d'exercice et d'expertises. Christiane Féral-Schuhl, qui fait partie d'un cabinet d'avocats d'affaires, pourra également représenter les avocats engagés dans une activité de niche, à l'image d'Yvon Martinet (*lire encadré*). Le marché n'a jamais été si concurrentiel, comme en témoignent les projections de la profession vers d'autres métiers (par la grande profession du droit), d'autres domaines de compétence (par la création de l'acte d'avocat), de nouveaux systèmes de rémunération (de la convention d'honoraires à la forfaitisation et à l'honoraire de résultat). L'enjeu sera donc celui de fédérer, de rassembler. Le barreau se tourne également vers les jeunes avocats, arrivés sur le marché du droit dans un contexte difficile et qui continuent à souffrir. Le fait a été mis en avant durant la campagne : nombreux sont ceux qui ne comptent pas leurs heures pour un salaire rabaisé. L'essentiel réside alors dans le retour aux valeurs fondamentales de la profession, défendue par les trois candidats durant leur campagne : l'indépendance, la déontologie et l'exigence. À ce titre, les avocats parisiens ont désigné un bâtonnier foncièrement optimiste et engagé. ■



Yvon Martinet,
vice-bâtonnier
de Paris

Carte de visite. Yvon Martinet est fondateur et associé du cabinet Savin Martinet Associés, spécialisé en droit de l'environnement. Il a auparavant exercé au sein des cabinets d'affaires Skadden Arps à New York et De Pardieu Brocas Maffei et Leygonie (aujourd'hui De Pardieu Brocas Maffei).

Ses missions. La fonction de vice-bâtonnier a été mise en place par Jean Castelain, bâtonnier actuel. Au cours de la campagne, il a porté deux projets réalisés dans le passé auprès des bâtonniers Paul-Albert Iweins et Christian Charrière-Bournazel : d'une part, la pépinière des avocats, lieu de domiciliation des avocats, et d'autre part, le bus de la solidarité. Au cours de son mandat, il dirigera également deux chantiers : la mise en œuvre de la centrale d'achat et la création de la fondation Barreau de Paris Solidarité.



« Le bâtonnier doit être un gardien des libertés et fédérer les compétences des avocats »



D.R.

ENTRETIEN AVEC

Christiane Féral-Schuhl

dauphine du barreau de Paris

« Ce qui me préoccupe : le tout numérique qui peut conduire à la déshumanisation de la justice »

Décideurs. Quels enseignements retiendrez-vous de votre année de campagne ?

Christiane Féral-Schuhl. Je retiendrai avant tout la rencontre des multiples talents et compétences d'un barreau très diversifié, avec beaucoup d'expertises et de valeur ajoutée. J'ai découvert la multiplicité des exercices de la profession et la diversité des activités pro bono de mes confrères.

Décideurs. Qu'est-ce qui vous distinguera de vos prédécesseurs ?

C. F.-S. Je souhaite mettre en avant ma faculté à répondre aux impératifs modernes du barreau : la dématérialisation des procédures. Ma particularité est ma connaissance du droit du numérique, une matière transversale qui impacte tous les pans du droit et qui va bouleverser l'avocat au quotidien, sa culture, ses habitudes.

Décideurs. Quelle sera votre première action en tant que bâtonnier ?

C. F.-S. L'année 2011 sera une année de préparation pour Yvon Martinet, notre équipe et moi-même. Je vais créer la centrale d'achat pour permettre aux quelque 23 000 avocats de ce barreau de réduire leurs charges (prestataires pré-référencés et accords-cadres pré-négociés). Je vais aussi déposer les statuts de la fondation Barreau de Paris Solidarité pour faire connaître les actions humanitaires des avocats du barreau de Paris et mettre ainsi en lumière les valeurs de notre serment : humanité et dignité. Nous souhaitons que ces deux mesures phares de notre programme soient prêtes dès le premier jour de notre mandat.

Décideurs. Quel sera le thème de votre première discussion avec le ministre de la Justice ?

C. F.-S. Je ne sais pas à quel moment

j'aurai l'occasion de parler à Michel Mercier, ni si j'aurai le choix des sujets que nous aborderons. Quoi qu'il en soit, ce qui me préoccupe le plus, c'est le danger du tout numérique, qui peut conduire à la déshumanisation de la justice. Il faut impérativement laisser place à une justice de proximité, de dialogue et d'échange. La recherche de la vérité passe par les mots et les regards, pas par les images glacées d'un écran de visioconférence. Je voudrais donc alerter la Chancellerie sur les dangers des futurs textes relatifs à la dématérialisation des relations humaines dans les procédures judiciaires, comme celui de la Loppsi 2. Son objectif sécuritaire a été rappelé par les autorités publiques : étendre la visioconférence devant le tribunal correctionnel.

Décideurs. Pour Jean Castelain, il faut remplacer « la grande profession du droit » par « la grande profession d'avocat ». Quel est votre projet concernant l'interprofessionnalité ?

C. F.-S. Tout d'abord, je pense que l'interprofessionnalité peut exister sans être capitalistique ou structurelle. Les avocats collaborent déjà avec les autres professions du droit et du chiffre, sans cadre commun prédéterminé. Pour la mise en place de l'interprofessionnalité organisationnelle, nous sommes actuellement dans une période tampon, puisque l'heure est encore aux échanges d'idées et qu'aucune décision n'a été arrêtée. En réalité, le chemin vers la grande profession exige beaucoup de pédagogie et des étapes intermédiaires. Il faut favoriser une intégration progressive dont l'intérêt devra être bien compris et partagé par l'ensemble des avocats. De manière générale, ma méthode sera de recher

cher ce qui rassemble, non pas ce qui divise. D'un point de vue pratique, les avoués devraient être intégrés dans la profession d'avocat à partir du 1^{er} janvier 2011. Je suis certaine que, dans un premier temps, les relations et la répartition des compétences entre les avocats et les avoués demeureront similaires à celles connues jusqu'à présent. Quant aux avocats aux conseils, ils seront très certainement intégrés aux avocats à moyen terme. En revanche, la question est plus délicate concernant les experts-comptables et les conseils en propriété industrielle. Il faudra bien en saisir l'intérêt et ne pas donner une impression d'insécurité aux avocats. Dans tous les cas, ils devront changer leurs habitudes et il faudra accompagner ce projet avec beaucoup de pédagogie.

Décideurs. Pouvez-vous me décrire un avocat parisien dans vingt ans ?

C. F.-S. Tout d'abord, je pense que la profession sera plus féminine. Ensuite, je vois l'avocat rompu à la finance, à l'économie, à l'écologie et aux nouvelles technologies. Il aura envahi de nouveaux métiers, des niches encore inexploitées (mandataire en transactions immobilières, agent sportif, lobbyiste, agent informatique et liberté, conseiller en patrimoine, etc.). L'avocat est un acteur très impliqué dans les relations humaines car le droit et la déontologie sont des éléments fondateurs d'une nouvelle société, plus ouverte, plus démocratique, plus respectueuse de l'environnement et des libertés. En résumé, l'avocat dans vingt ans sera astreint à plus de contraintes, mais sera aussi plus ouvert sur le monde et culturellement encore plus riche. ●